Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261104-DE

Henbont
Hennebont
Centre Communal d'Action Sociale
Kreizenn Obererezh Sokial ar Gumun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HENNEBONT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni le 05 novembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 13

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4ème Adjointe à la Culture, au Patrimoine et à la Vie Associative,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 4

- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale, pouvoir donné à Monsieur BRUNET Jean-Charles,
- Madame Aude SPINDLER, Vice-présidente déléguée, pouvoir donné à Madame LE THOER,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots, pouvoir donné à Madame LE CARRER,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC, pouvoir donner à Mme FAURE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261104-DE

N°DS20261104

EPRD 2026 MODIFICATIF N°1 DE L'EHPAD STÊR GLAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Les EPRD (Etats Prévisionnels des Dépenses et des Recettes) modificatifs ont pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions ou les affectations budgétaires et ainsi permettre la prise en compte des éléments nouveaux non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le projet d'EPRD modificatif N°1 du budget annexe de l'EHPAD Stêr Glas prend en compte les éléments suivants :

- L'ajustement des crédits d'investissement pour permettre l'acquisition d'ordinateurs (mise à niveau technologique et sécuritaire)
- L'ajustement des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la prise en compte des écritures jusqu'à la fin d'année pour les 3 groupes fonctionnels de dépenses : charges à caractère général (+10 590 €), dépenses de personnel (+ 112 000 €), charges de structure (-4 895 €) et pour les 3 groupes fonctionnels de recettes : recettes de la tarification (prise en compte du dernier ajustement de la dotation de l'ARS + 35 592 €), produits d'exploitation (remboursements d'assurances + 50 000 €) et recettes exceptionnelles (reprises sur provisions + 1398 €).

Section d'investissement		
Dépenses	**Chapitres Natures**	**Montants**
	21 -2153 Matériel spécifique	- 10 000 €
	21- 2183 Matériel informatique	+ 10 000 €
Total Dépenses		**0 €**
Section de fonctionnement		
Dépenses	**Chapitres Natures**	**Montants**
	011– 60623 Alimentation	+ 1 000 €
	011 – 6066 Fournitures médicales	+ 1 000 €
	011 – 6251 Voyages et déplacements	- 2 000 €
	011 – 6261 Frais d'affranchissement	+ 400 €
	011 – 6262 Frais de télécommunication	- 500 €
	011 – 6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	+ 8 500€
	011 – 6284 Prestations informatiques à l'extérieur	+400 €
	011 – 6288 Autres	+ 1790€
	012 – Charges de personnel	+ 112 000 €
	016 – 6161 Assurances multirisque	- 2 643 €
	016 – 61688 Assurance du personnel	+ 5 130 €
	016 – 6184 Formations	- 3 580 €
	016 - 623 Publications	+ 55 €
	016 – 6541 Créances admises en non-valeur	- 3 000 €
	016 - 6815 Dotation aux provisions d'exploitation	+ 3 143 €
	016 – 6817 Dotation aux dépréciations d'actifs	- 4 000 €
Total Dépenses		**+ 117 695 €**
Recettes	**Chapitres Natures**	**Montants**
	017 – Dotation ARS	+ 35 592 €
	018 – 6419 Remboursement sur rémunération	+ 50 000 €
	019 – 7817 Reprise sur provisions	+ 1 398 €
Total Recettes		**+ 86 990 €**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-265600684-20261105-DS20261104-DE

Le budget tel que modifié porterait le déficit prévisionnel de 83 080 € à 113 785 €.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF),
Vu la nomenclature M22 EPRD,
Vu la délibération DS20260306 du Conseil d'administration du 3 mars 2026 adoptant l'EPRD du budget annexe de l'EHPAD Stêr Glas pour l'exercice 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'ADOPTER l'EPRD modificatif n°1 de l'EHPAD Stêr Glas pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus,**
- ➔ **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.,

ip
Jean-Charles BRUNET
ORDONNATEUR
12 nov. 2026

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr